

Document d'aide à l'écriture du Projet d'accueil commun en MAM

Les assistants maternels qui décident de travailler ensemble et de créer une MAM doivent formaliser leur projet d'accueil commun. À partir d'un socle de valeurs communes partagées, il s'agira de construire un travail en équipe et de mettre en valeur **la complémentarité de chaque assistant maternel dans l'intérêt de chaque enfant accueilli, dans le respect de ses besoins et en accord avec les attentes des parents.**

L'élaboration du projet d'accueil doit être réalisée collectivement (l'ensemble des porteurs de projet MAM) et son contenu doit être mûrement réfléchie, afin qu'il soit à la fois différent et complémentaire de la charte de fonctionnement.

Description du document

Ce document correspond à un plan type détaillé pour permettre aux assistants maternels de coconstruire ensemble le projet d'accueil commun de leur MAM. Il tient compte de la charte qualité de l'accueil individuel et de la charte qualité des MAM, pour vous aider à réfléchir dans le cadre réglementaire qui s'impose à vous.

Il est constitué de nombreuses questions/ items sur lesquelles les assistants maternels doivent réfléchir, se questionner, trouver une réponse commune, faire consensus... dans le cadre l'accueil individuel en MAM. Certains items, certaines questions peuvent ne rien éveiller en vous. Il n'y a pas d'obligation à traiter toutes les questions, tous les items, il s'agit juste de pistes de réflexion...

Ce document vous permet d'écrire votre « projet d'accueil commun en MAM ».

Objectif de ce document

Il permet aux assistants maternels de réfléchir à leur façon de travailler. Il permet de vous accorder sur le « comment l'enfant va être accueilli », ce qu'il va faire à la MAM. Il montre que les assistants maternels ne font pas les choses au hasard, qu'ils ont réfléchi à leur pratique individuel et à leur complémentarité au sein de la MAM. Il peut relater une journée type, parler du respect de la culture de l'enfant... Il établit les règles du jeu pour l'accueil d'enfants au sein d'une MAM.

Un tel projet nécessite de réfléchir au projet éducatif envisagé, aux règles de fonctionnement de la maison concernant notamment la capacité d'accueil, les délégations d'accueil, les horaires, les financements indispensables, etc.

L'arrivée d'un nouvel assistant maternel nécessitera une actualisation du projet d'accueil commun compte tenu des changements dans le fonctionnement de la MAM. Pensez à dater votre document, pour vous simplifier son suivi (ex : Mise à Jour en octobre 2025) et éviter sa remise en cause.

Ce que dois contenir le projet d'accueil commun

Présentation individuelle des assistants maternels qui constituent la MAM

Qui êtes-vous ? quel diplôme en lien avec le métier de la petite enfance ?

Comment avez-vous découvert le métier d'assistant maternel ?

Qu'est-ce qui vous a donné envie de devenir AM ?

Avez-vous eu une expérience d'AM à domicile ? Combien d'agrément avez-vous ?

Pourquoi voulez-vous travailler en MAM ?

Au fur et à mesure de votre expérience vous avez évolué dans votre posture, votre façon d'accueillir, d'accompagner l'enfant dans son développement.

Utilisez-vous des pratiques spécifiques (portage, Montessori, pédagogie Interactive, jeu libre, motricité libre, communication gestuelle...).

Quelles sont les pratiques que vous maîtrisez (formation par exemple) et que vous souhaitez mettre en avant ?

Des valeurs et des principes éducatifs partagés

Respect, sincérité, courage, écoute, tolérance, famille, autonomie... Nos valeurs n'ont pas de prix : c'est en fonction d'elles, conscientes ou non, que chacun détermine ses choix d'action.

Quelles sont vos valeurs personnelles ? En quoi elles ont une répercussion sur votre travail ?

En quoi et comment elles sont garanties au quotidien dans l'accueil des enfants ?

Quelles sont les valeurs communes que vous partagez ?

Respect de l'enfant, respect du parent, respect des professionnels... Pour vous individuellement et collectivement qu'est-ce que cela signifie ?

L'équité dans l'accueil des enfants, des parents.... Pour vous individuellement et collectivement qu'est-ce que cela signifie ?

La tolérance... Pour vous individuellement et collectivement qu'est-ce que cela signifie ?

Selon vos valeurs communes, comment pensez-vous les mettre en pratique au sein de la MAM ?

J'accueille tous les enfants et toutes les familles sans faire de différence

Partagez-vous tous cette affirmation ? Si oui, comment le mettez-vous en place ?

Handicap, religion/ laïcité, financement (famille à faible revenu) / insertion professionnelle et/ou sociale... quel est votre positionnement individuel ? De quelle manière commune souhaitez-vous mettre en place dans votre projet d'accueil, cette affirmation « j'accueille sans faire de différence » ?

La reconnaissance de la place du parent

Je partage avec les familles des valeurs et je suis à leur écoute pour construire ensemble une relation de confiance

Afin de construire une relation établie sur la confiance, des échanges fréquents seront établis, particulièrement pendant la période d'adaptation puis de manière régulière pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant au sein de la MAM, notamment en cas de demandes particulières des parents, de l'assistant maternel et/ou lors des étapes importantes de l'évolution de l'enfant.



Votre définition de la coéducation : Qu'est-ce qui est de l'ordre du discutable, du non négociable ? Pourquoi est-il important d'accompagner la séparation ? Comment la mettez-vous en place ?

Temps de transmission, outils de transmission

Cahier de vie ? Cahier de transmission ? Photos par sms/ WhatsApp ? Facebook ?

Pourquoi utilisez-vous ces outils ? Quel est l'intérêt de l'outil ?

En maîtrisez-vous les usages, le stockage de données ? la réglementation liée au droit à l'image et la protection de l'enfant ? la réglementation autour des écrans ?

Comment est utilisé le téléphone dans la relation parent employeur / assistant maternel ?

Proposez-vous des rendez-vous réguliers pour « faire le point » sur le développement de l'enfant ?

La discréetion professionnelle : Il est important, dans l'intérêt de l'enfant, que les parents et l'assistant maternel installent une relation de confiance basée sur le respect mutuel et la discréetion. Le maintien de la distance est nécessaire pour aborder les éventuels désaccords.

Un accueil personnalisé pour chaque enfant

Je donne le temps à l'enfant et je respecte son rythme

- Respects des besoins de l'enfant ;
- Le respect des rythmes : sommeil, alimentation, etc ;
- Spécificité de l'accueil d'un bébé de moins d'un an (maternage, respect du rythme...) ;
- L'accueil des enfants de 1 à 3 ans (accompagnement vers la socialisation et l'autonomie) ;
- L'accueil d'enfant avec une problématique de santé/ un handicap ?
- Description d'une journée type (selon l'âge de l'enfant)

L'accueil en périscolaire correspond à l'accueil d'un enfant scolarisé à la journée

Accueillez-vous des périscolaires ? oui/non Pourquoi ?

Si oui, comment prévoyez-vous l'articulation entre les enfants présents au sein de la MAM durant la journée et ceux qui arrivent en fin d'après-midi ? Quelle organisation mettez-vous en place pour respecter le rythme de chacun ? les besoins (de jouer, bouger, se reposer...) de chacun ?

Les horaires atypiques correspondent à l'accueil avant 7h et après 20h, en week-end et jours fériés.

Accueillez-vous en horaire atypique ? oui/non Pourquoi ? Si oui, quels sont-ils ?

Si oui, comment prévoyez-vous l'articulation entre les enfants arrivants tôt ou tard et ceux qui arrivent sur des horaires de journée ? Quelle organisation mettez-vous en place pour respecter le rythme de chacun ? les besoins (de jouer, bouger, se reposer...) de chacun ?

Je suis disponible et j'encourage l'enfant dans ses explorations et ses apprentissages

L'éveil de l'enfant s'organise selon les temps suivants :

- « Le jeu libre » consiste à organiser l'espace du bébé ou de l'enfant pour qu'il puisse se mouvoir librement sans l'intervention de l'adulte. Ainsi, il expérimentera l'environnement avec tout son corps et tous ses sens. L'adulte est présent et bienveillant et intervient à la demande de l'enfant ;
- Les activités proposées ont pour objectif la découverte sensorielle, elles sont un support à cette découverte, le résultat importe peu. Durant les activités, l'assistant maternel accompagnera l'enfant dans la découverte de ses sens et de ses capacités, tout en s'amusant.
- Le rôle des assistants maternels, la notion d'assistant maternel référent, le sentiment de sécurité affective dans un environnement adéquat ;



LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT



Le réseau
Petite enfance
de la Manche
L'essentiel & plus encore

- Les éléments contributifs à la socialisation et l'autonomie des enfants ;

Utilisez-vous des pratiques spécifiques (portage, Montessori, pédagogie Interactive, jeu libre, motricité libre, diversification alimentaire menée par l'enfant, communication gestuelle...).

Quelles sont les pratiques que vous maîtrisez (en lien aux formations que vous avez effectuées, par exemple) et que vous souhaitez mettre en avant ?

Définition d'Observation (selon le Larousse) : Action de regarder attentivement les phénomènes, les événements, les êtres pour les étudier, les surveiller, en tirer des conclusions, etc.

L'observation pour permettre d'adapter votre posture, sécuriser l'enfant, répondre à ses besoins.

La pratiquez-vous ? Si oui, comment allez-vous l'instaurer au sein de la MAM ? Comment l'expliquez-vous aux familles accueillies ? En quoi l'observation est aidante dans votre quotidien et celui de l'enfant ?

Cette dernière peut amener des évolutions dans votre projet d'accueil commun. A quel rythme le questionnerez-vous ?

Je profite de chaque sortie pour éveiller l'enfant à la nature

Selon sa localisation et son aménagement extérieur, la MAM propose différentes activités relatives à la découverte de la nature (découverte et exploration, éducation à l'environnement).

- Les modalités d'organisation d'activités extérieures à la MAM ;

Je valorise l'enfant pour ses qualités personnelles en dehors de tout stéréotype

L'assistant maternel référent de l'enfant développe une relation suivie et personnalisée avec l'enfant accueilli, afin de créer une relation de confiance et de connaître personnellement son tempérament, ses rythmes, ses besoins et ses envies. Mais le collectif d'enfant doit s'organiser, se penser en fonction des différents âges accueillis au sein de la MAM :

- Les activités ludiques/éducatives proposées au sein de la MAM ;
- Le choix du matériel de puériculture ;
- Les coins permanent de la MAM sont réfléchis sans distinction de genre

Des locaux qui garantissent la santé, la sécurité, et l'éveil des enfants

J'adapte mon lieu de vie pour permettre l'éveil de l'enfant et sa sécurité

La MAM est un lieu d'accueil spécifiquement pensé pour l'accueil d'enfants de 0 à 6 ans, avec du mobilier adapté, des espaces sécurisés. Mais ce lieu doit aussi tenir compte de l'individualité de l'enfant dans le collectif d'enfants accueillis. Pour cela, il est nécessaire de réfléchir à l'aménagement des espaces qui favorisent le jeu libre, l'autonomie mais aussi la sécurité affective de chaque enfant.

Selon les horaires d'accueils (atypiques, périscolaires...) décrivez :

- L'aménagement des temps d'accueil ;
- L'aménagement des espaces pour les jeux, les repas, le sommeil, les soins d'hygiène, et l'accueil des parents (confidentialité) ;

J'accompagne l'éveil de l'enfant à travers des propositions culturelles et artistiques

La MAM peut s'inscrire dans les propositions culturelles et artistiques adaptées aux enfants qu'elle accueille, selon l'âge, le rythme, les propositions, les personnalités des enfants... Décrivez l'organisation :

- Les sorties à l'extérieur : RPE, ludothèque, médiathèque, etc. ;

La MAM peut prévoir des activités ludiques ou éducatives ponctuelles faisant intervenir un professionnel tel qu'un conteur, un acteur, un mime ou organiser des activités récréatives avec des bénévoles. Les assistants maternels doivent alors vérifier que leur assurance couvre ce type d'activité et les tiers qui interviennent.

Un accompagnement des pratiques professionnelles

Être assistant maternel à domicile et travailler au sein d'une MAM sont deux manières d'exercer différentes, même s'il s'agit d'accueillir l'enfant et de lui permettre de grandir et de s'épanouir dans un cadre sécurisant. En MAM, le travail entre pairs, sans relation hiérarchique, est plus exigeant, ambivalent/ différencié (je ne fais pas comme les autres, est ce que je fais bien ?), plus sécurisant (on n'est pas seul face aux parents, aux problèmes).

Vos pratiques professionnelles doivent correspondre à la fois à votre envie individuelle et au besoin du collectif MAM.

J'ai besoin de temps pour m'informer, échanger et prendre soin de moi afin d'être accueillant pour l'enfant

- Les temps de réflexion et de concertation en équipe (projet, objectifs, rythme) ;
- Votre participation aux différents temps proposés par le RPE : tous ? En délégation ? En roulement ?
- Comment j'envisage la formation continue ? A quel rythme ? pour favoriser mon évolution professionnelle ?

Je me forme pour être en réflexion continue sur mes pratiques

- Les modalités d'organisation lors des journées de formation continue ;
- Je participe à de l'analyse de pratiques, des conférences....

Une accessibilité financière garantie à toutes les familles

Les assistants maternels assurent eux-mêmes la gestion de tous les aspects liés à l'exercice en maison d'assistants maternels ; ils s'organisent librement et prennent en charge collectivement, selon une clé de répartition à définir entre eux, l'ensemble des frais d'investissement et de fonctionnement de la maison (loyer, eau, électricité, entretien, assurance...).

J'accueille tous les enfants et toutes les familles sans faire de différence

La tarification doit être adaptée au besoin réel d'accueil de la famille.

Vous pouvez prévoir un tableau dégressif du taux horaire, tout en tenant compte de vos charges fixes et du plafond CMG.

Dans une MAM, les parents sont les employeurs directs d'un assistant maternel. Les deux parties doivent respecter la [convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021 étendue par arrêté du 6 octobre 2021](#).



Conclusion

Ce document est évolutif et s'adaptera à l'accueil des différents enfants. Car, C'est l'enfant et le respect de son individualité, qui est au cœur de toutes nos attentions en tant que parents ou professionnels de la petite enfance.

Ce document est évolutif, car même si vous avez une expérience en tant qu'assistant maternel au sein de votre domicile, le travail au sein de la MAM est une autre manière de travailler, car vous êtes un collectif d'assistants maternels au sein d'un même lieu.

Ce document est évolutif, car votre manière de travailler va évoluer au fur et à mesure de votre expérience au sein de la MAM, les habitudes de travail qui vont naître entre vous et des rencontres avec les parents.

Toutes ses réflexions sont à travailler en équipe afin de déterminer une manière de faire en commun

Les ressources

Le référentiel national de la qualité de l'accueil du jeune enfant (parution 2/07/25)

<https://solidarites.gouv.fr/tout-savoir-sur-le-referentiel-national-de-la-qualite-daccueil-du-jeune-enfant>

Le livret de la charte qualité de l'accueil individuel de la Manche

<https://www.manche.fr/wp-content/uploads/2022/10/manche-livret-charte-qualite-accueil-individuel-50.pdf>

https://www.youtube.com/watch?v=SYUfEW6_OvA

Le livret du cadre national d'accueil du jeune enfant

https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2022-10/affiche_a3_-la_charte_nationale_d_accueil_du_jeune_enfant.pdf

<https://solidarites.gouv.fr/charter-nationale-pour-laccueil-du-jeune-enfant>

La Charte de qualité MAM

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/811/Annexe%201%20Affiche_mam_test%20logo.pdf

La convention :

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/221/Partenaires/Petite%20enfance/Assmat/20220919_charte_mam.pdf

Le guide ministériel MAM -Mars 2016

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide-ministeriel-MAM-1.pdf>

Le référentiel de l'agrément des assistants maternels à l'usage des services de protection maternelle et infantile

<https://ufnafaam.org/wp-content/uploads/2015/09/Referentiel-AssMat-a-destination-SERVICE-PMI.pdf>

